

-----  
Arrondissement de  
MONTLUCON  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
C O M M U N E  
de DOMÉRAT  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le 16 septembre, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 8 septembre 2023.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21  
Votants : 28

-----  
Date de l'affichage de la  
convocation :

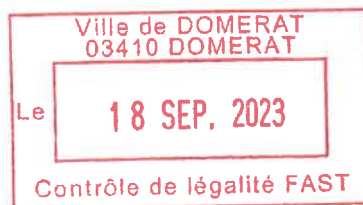
8 septembre 2023

-----  
Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

18 septembre 2023

**OBJET** : *Rétrocession  
concessions cimetièrre.*

230916-10



Présents : Mmes LESCURAT..JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..MATHIAUD..AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr DE SOUSA à Mr LIMOGES, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mr RICHOUX à Mme MATHIAUD, Mr LEFEBRE à Mr DUFLOUX, Mme CHIROL à Mme AURAT.



Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 est approuvé (date de publication : 18 septembre 2023).



Madame le maire informe l'assemblée de deux demandes formulées par des particuliers sollicitant la reprise, par la commune, de deux concessions, l'une cinquantenaire, l'autre trentenaire, situées dans le cimetière des Quérailles et acquises respectivement les 2 janvier 2018 et 27 septembre 2019.

Ces concessions sont vierges de tout monument et vides de tout corps. Il est précisé que ces demandes ont bien été réalisées par les concessionnaires, de leur vivant.

Il est proposé au conseil municipal que la commune reprenne lesdites concessions (terrain + cuve et/ou cavurne), achetées respectivement les 2 janvier 2018, par [REDACTED], domiciliée [REDACTED] à Domérat, et [REDACTED] (ayant droit de la concessionnaire défunte), domicilié [REDACTED] à [REDACTED] conformément aux tarifs des délibérations des 21 décembre 2017 et 13 décembre 2018 ainsi qu'au détail ci-annexé.

A noter que les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par les demandeurs.

Il est précisé que les prix de reventes de la cuve et/ou du cavurne à un autre concessionnaire, seront identiques aux prix de rachat ci-dessous mentionnés.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**AUTORISE** la reprise des dites concessions conformément aux éléments ci-dessus exposés et aux documents ci-annexés.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

## Calcul reprise concession et cuve de [REDACTED]

Nature : concession cinquantenaire de 2 places (2,50 m<sup>2</sup>)

Emplacement : [REDACTED], cimetière des Quérailles

Date d'acquisition : 2 janvier 2018

Montants : 678 € pour le terrain et 2 082 € pour la cuve

Concessionnaire : [REDACTED]

1/ Tarif remboursement terrain au prorata temporis :

Durée concession : 600 mois (50 ans)

Durée pendant laquelle la concession a été propriété du demandeur : 69 mois (du 02/01/2018 au 16/09/2023)

Tarif d'achat : 678 €

$$\frac{678 \text{ €} \times 69 \text{ mois}}{600} = 77,97 \text{ €}$$

Montant reprise concession à verser au demandeur : 678 € - 77,97 € = **600,03 €**

2/ Tarif remboursement cuve au prorata temporis :

Tarif d'achat : 2 082 €

$$\frac{2\,082 \text{ €} \times 69 \text{ mois}}{600} = 239,43 \text{ €}$$

Montant reprise cuve à verser au demandeur : 2 082 € - 239,43 € = **1 842,57 €**

Montant reprise de la concession et de la cuve à verser au demandeur : **2 442,60 €**

**Calcul reprise concession et caverne de Monsieur Jean-Marie Dalle**

Nature : concession trentenaire – Caverne (2 urnes)

Emplacement : [redacted], cimetière des Quérailles

Date d'acquisition : 27 septembre 2019

Montant : 311 €

Concessionnaire : Monsieur Jean-Marie Dalle, ayant droit de Madame Marie-Louise [redacted]

1/ Tarif remboursement au prorata temporis :

Durée concession : 360 mois (30 ans)

Durée pendant laquelle la concession a été propriété du demandeur : 49 mois (du 27/09/2019 au 16/09/2023)

Tarif d'achat : 311 €

$$\frac{311 \text{ €} \times 49 \text{ mois}}{360} = 42,33 \text{ €}$$

Montant reprise concession à verser au demandeur : 311 € - 42,33 € = **268,67 €**

**Montant reprise de la concession et du caverne à verser au demandeur : 268,67 €**